

2008/998 - TARIFICATION ORCHESTRE NATIONAL DE LYON.  
SAISON 2008/2009. OPERATION FAUTEUIL & TRIBUNE.  
PARTENARIAT AVEC L'OLYMPIQUE LYONNAIS.  
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 décembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Depuis 2005, l'Orchestre national de Lyon et l'Olympique Lyonnais ont développé une formule originale « Fauteuil & Tribune » conjuguant pour un prix modique de 20 euros les plaisirs du sport et de la musique.

Cette formule qui permet d'assister à un concert de l'ONL à l'Auditorium et à un match de l'OL à Gerland rencontre un franc succès au fil des ans et s'inscrit dans les objectifs fondamentaux de l'établissement de favoriser l'accessibilité à la musique classique. En 2008, 1480 Pass Fauteuil & Tribune ont été vendus dont 129 Pass Famille représentant plus de 600 foyers avec un taux moyen de présents aux concerts supérieur à 95 %.

Pour la saison artistique 2008/2009, il est proposé de renouveler le partenariat autour de huit concerts de l'orchestre et de six matchs de l'Olympique lyonnais au tarif de 20 euros le Pass et de reconduire sur une date spécifique le concept famille – 1 adulte + 1 enfant – au tarif exceptionnel de 20 euros. Le partenariat proposé représente un contingent potentiel de 3 000 places ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

### **DELIBERE**

1. La convention de partenariat pour 2009 susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Orchestre national de Lyon et l'Olympique lyonnais, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les tarifs Pass Fauteuil & Tribune et Pass Famille sont reconduits au prix de 20 euros.

4. Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2009 de l'Orchestre national de Lyon, ligne de crédit 19316, article 7062 ; les reversements au profit de l'OL seront imputés sur la ligne de crédit 21870, article 658.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN